



## CONVENTION DE PARTENARIAT 2025

Entre les soussignées :

**L'association ANIMAJE**, d'une part,  
Dont le siège est situé 26 rue des Cordeliers - 44190 CLISSON  
Représentée par sa présidente, Audrey LECLAIR, et son directeur Yannick CHANSON  
Tel : 02 40 54 27 67  
Animaje44190@gmail.com

Dénommée ci-après "Animaje" ou "l'association",

Et,

**La Commune de Clisson**, d'autre part,  
Dont le siège est situé au 3 Grande rue de la Trinité, 44190 Clisson  
Représentée par Madame le maire, Laurence LUNEAU.  
Tel : 02 40 80 17 80  
contact@mairie-clisson.fr

Dénommée ci-après "la Commune de Clisson" ou "la Ville de Clisson".

*Après avoir exposé ce qui suit :*

En partenariat avec la Commune de Clisson, propriétaire des terrains et des bâtiments, l'association Animaje organise des chantiers saisonniers de restauration et de mise en valeur du patrimoine local sur les sites suivants :

1. La buanderie, située sur la parcelle cadastrée section AK n°945, sur le domaine privé communal.
2. Le lavoir en bord de Sèvre situé sur la même parcelle.

Ce projet relève d'une démarche partenariale afin de répondre aux objectifs globaux suivants :

- Appropriation du territoire et de son histoire par les jeunes,
- Participation à un projet d'intérêt général et citoyen,
- Transmission du savoir et échanges entre générations,
- Valorisation du bâti traditionnel local,
- Découverte des techniques de restauration,
- Mixité des publics.

*Il a été convenu :*

### **ARTICLE 1 : OBJET**

Les deux parties collaborent à l'organisation et à la conduite d'un chantier permanent de jeunes bénévoles programmé de juin à septembre 2025.

Le chantier aura pour objet la restauration de la buanderie et du lavoir situés en bord de Sèvre, sur la parcelle cadastrée section AK n°945, propriété de la Ville de Clisson.

Les restaurations du lavoir et de la buanderie répondent aux objectifs suivants :

- Valoriser ce patrimoine auprès du public,
- Intégrer ces sites aux futures manifestations locales,
- Faire redécouvrir l'histoire de ces installations à tous.

## **ARTICLE 2 : OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

Les objectifs pédagogiques de ce projet sont les suivants :

1. Permettre aux jeunes du territoire de s'engager pour des actions citoyennes et de s'approprier leur territoire,
2. Favoriser l'implication de la jeunesse au sein d'actions valorisant le patrimoine,
3. Valoriser la transmission d'un savoir-faire et développer les relations intergénérationnelles,
4. Permettre à la jeunesse d'acquérir une première expérience de travail d'équipe autour d'un projet collectif mobilisateur,
5. Développer les notions d'échanges, de partage et de valorisation du travail,
6. Œuvrer dans un espace adapté, sécurisé et encadré,
7. Développer la mixité des publics.

## **ARTICLE 3 : DÉROULEMENT DU PROJET ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

**Durée prévisionnelle du chantier :**

- Du 07/07/2025 au 1/08/2025 : 4 semaines de chantier, du lundi au vendredi.
- Le 20/09/25 : visite et présentation du chantier au public lors des journées du patrimoine.

Les temps de présence sur les sites de chantier peuvent être discontinus et pourront évoluer en fonction des besoins et travaux. Ils seront redéfinis chaque début de semaine et validés conjointement par Animaje et la Ville de Clisson.

La journée d'inauguration sera préparée en amont par Animaje, le programme de la journée devra être validé par la Commune.

**Bénévoles :**

Chaque semaine, un groupe de 16 jeunes maximums, entre 11 et 25 ans, pourra venir travailler en alternance sur les différents chantiers organisés par Animaje. Les volontaires pourront travailler à hauteur de 12 jeunes par animateur technicien en même temps sur les différents sites de chantiers.

**Horaires d'ouverture du site :**

L'association Animaje établit chaque semaine un emploi du temps, alliant travail bénévole et loisirs. Les sites de chantier seront ouverts aux bénévoles, du lundi au vendredi, au cours des semaines listées ci-dessus, entre 8h et 19h. Toute utilisation du site en dehors de ces horaires devra faire l'objet d'une demande auprès de la Ville de Clisson.

**Encadrement :**

Les jeunes bénévoles seront accompagnés par 1 responsable d'Animaje, 1 technicien référent de l'association pour chaque site (Thierry Auger sur le lavoir et Benoît Jauffrineau sur la buanderie) et un animateur pédagogique.

**Sécurité :**

La Ville de Clisson s'engage à commander et faire poser les échafaudages sur les 2 sites de chantiers. Le responsable et un technicien d'Animaje pourront aider à la manutention. A cet encadrement pourra s'ajouter un groupe de jeunes du projet dans la limite du taux d'encadrement (1 animateur pour 12 jeunes).

**Travaux prévisionnels :**

Les travaux prévus sont les suivants :

- Le lavoir :
  - o Sécuriser le site avec pose d'un échafaudage (Ville de Clisson),
  - o pose des tuiles à ergots et du zinc,
  - o coffrage et renfort des tables de lavoir,
  - o aménagement des abords,
  - o finition et rangement.
- La buanderie:
  - o Sécuriser le site avec pose d'un échafaudage (Ville de Clisson),
  - o Gratter le mur intérieur et extérieur,
  - o Maçonner et enduire les murs en vue de déposer une charpente et des tuiles,
  - o Façonner la porte avant de la buanderie avec voûte en brique.



L'acheminement des matériaux devra être organisé par l'association, la Commune pouvant mettre à disposition du matériel municipal.

Si nécessaire et selon l'avancée du chantier, ces travaux pourront être complétés de tâches diverses : nettoyage, débroussaillage, préparation de l'inauguration, projets de recyclage ou de mise en valeur des déchets, ...

Les tâches individuelles et collectives seront adaptées à l'âge et aux compétences des bénévoles. L'appréciation de cette adéquation est à la charge de l'association Animaje.

### Calendrier prévisionnel des travaux :

ECHEANCIER SMILEY SEVRE 2025 - VILLE DE CLISSON			
	Missions	Mission pour*	Autorisation
Janvier à avril	-écriture et validation de la convention - 2 chantiers : lavoir, buanderie du site du Cul Chaud - Ville : assurer la pose d'échafaudage sécurisé pour le chantier de jeunes (polymat' avec rendez-vous en mai sur place pour définir le projet + fermeture des 2 venelles le temps du chantier). -Dominique Poilane pour M. Châtaigner : buanderie : obtenir un accord écrit afin de pouvoir installer le matériel sur sa parcelle -Thierry AUGER : obtenir un accord écrit de M. Meneux pour passage et acheminement des matériaux sur sa parcelle. Rendez-vous poly mat sur place pour définir les plans des échafaudages et établir un devis.	Stéphane Denis Alan B. Descormiers Dominique Poilane Gaëlle GIRARDEAU	Convention à signer par Animaje et la Ville suite à la réunion du 14 janvier au plus tard le 1 <sup>er</sup> avril. Établir un document sur l'état des dépenses de la Commune pour le soumettre aux demandes de subventions.
Avril à juin	-réservation des matériaux en vue du chantier en fonction de la liste proposée par Animaje (tuile, chaux, sable...) - *lavoir : à hauteur pour finir le toit *buanderie : intérieur, extérieur - Animaje : *donner la liste de matériaux pour le chantier et voir ce qui est possible en matière de prêt par la Ville. *assurer les démarches administratives pour le chantier avec les jeunes.	Alan B. Descormiers Dominique Poilane  Gaëlle GIRARDEAU	
30 juin	Clé de M. Châtaigner	Gaëlle GIRARDEAU	
1 <sup>er</sup> juillet	Échafaudage poly mat et montage sur place - fermeture des venelles (buanderie), -livraison (commande de sable, de chaux...), -bloquer l'emplacement de stationnement défini pour le chantier, -dépose du matériel de chantier chez M. Châtaigner, -vérification des derniers préparatifs en termes de matériels, -disposer des rallonges pour l'électricité (Julien Baranger), -identifier le chantier avec une signalétique pour le public, -avoir du matériel pour la sécurité : barrières de police, Héras.	Services techniques + Thierry AUGER et Gaëlle GIRARDEAU et des jeunes + poly mat	Camion de la Ville. Obtenir une autorisation de stationnement devant l'église notre dame pour le dépôt de l'échafaudage. Validation de la pose de l'échafaudage par l'entreprise.
Du 02 au 4 juillet	Matériel Animaje chantier sur site + récupération de la rallonge électrique avec Julien Baranger.		Réserver le camion hayon pour le transport du matériel.
Du 07 au 11 juillet	Lancement des chantiers  12 jeunes maximum pour le lavoir et la buanderie  Buanderie : préparation du chantier. Lavoir : pose des liteaux et pose des tuiles à ergots.	Thierry AUGER et 1 animateur	Cul chaud
Du 14 au 18 juillet	12 jeunes maximum et 3 animateurs  Buanderie : remonter les murs côté extérieur et en intérieur + entrée de la buanderie.	Thierry AUGER, Benoît JAUFFRINEAU et 2 animateurs	Cul chaud



	Lavoir : pose des tuiles à ergots.		
Du 21 au 25 juillet	12 jeunes maximum et 3 animateurs : jeunes de 11 à 13 ans.  Buanderie : remonter les murs et mettre de niveau + entrée porte. Lavoir : finition de la pose des tuiles et aménagement des abords + rénover les tables de lavage en béton.	Eva COUTEAU Thierry AUGER Benoît JAUFFRINEAU	Cul chaud
Du 28 juillet au 1 <sup>er</sup> août	12 jeunes maximum + 3 animateurs d'Animaje  Buanderie : remonter les murs et mettre de niveau + entrée porte. Lavoir : fin de l'aménagement des abords + rénover les tables de lavage en béton.	Gaëlle GIRARDEAU Thierry AUGER Benoît JAUFFRINEAU	Cul chaud
Du 4 au 8 août	Rangement du chantier ou reprise par une autre association du territoire.	Gaëlle GIRARDEAU et Thierry AUGER	Rangement du site
Samedi 20 septembre	Inauguration du chantier à l'occasion des journées européennes du patrimoine.	Gaëlle GIRARDEAU et Marie MAUDET	

#### ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DES DEUX PARTIES

##### L'association s'engage à :

- Préparer le site d'accueil d'hébergement,
- Préparer et coordonner l'organisation pédagogique du chantier,
- Superviser le travail des jeunes en bonne intelligence avec le technicien référent,
- S'assurer que les règles de sécurité sont observées par chacun,
- Assurer la communication et la promotion du chantier ainsi que l'enregistrement des inscriptions des jeunes provenant de plusieurs structures jeunesse alentours,
- Assurer l'encadrement, l'animation et le ravitaillement des jeunes et de leurs encadrants durant le séjour,
- Fournir le matériel pédagogique et technique pour la vie quotidienne du groupe (repas, hébergement...),
- Engager tous les prestataires nécessaires au bon déroulement du projet,
- Garantir l'intégrité des lieux mis à disposition par la Ville de Clisson,
- Organiser un temps de présentation du travail réalisé, à l'issue du chantier, lors des journées du patrimoine 2025 sur le site du chantier,
- Rédiger, dans les 3 mois qui suivent la clôture du chantier, un bilan qui sera remis aux différents partenaires du projet,
- Prévenir la Ville de Clisson de chaque modification de l'organisation.

##### La Ville de Clisson s'engage à :

- Acquérir et mettre à disposition les fournitures et matériaux nécessaires au bon fonctionnement du chantier de restauration,
- Sécuriser les lieux du chantier et prise en charge des échafaudages,
- Mettre à disposition des bénévoles et de leurs encadrants un espace de stockage des matériaux au centre technique municipal ou/et sur les sites de chantiers,
- Mettre à disposition la compétence des agents techniques en cas de besoin,
- Réserver 2 places de stationnement dans la rue de la Collégiale pour entreposer le matériel utile et autoriser la circulation de petits engins, si nécessaire,
- Mettre à disposition un raccordement à l'eau (au coin de l'église devant la fontaine) et à l'électricité (église Notre Dame avec prêt de 3 rallonges ou travaux en vue de la poser au lavoir), donner un accès aux toilettes des halles,
- Réflexion sur la finalité du site : lieu d'exposition, lieu de rassemblement convivial et festif...

#### ARTICLE 5 : SÉCURITÉ

##### **Sécurité des biens et des personnes :**

Les deux parties s'engagent à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la sécurisation du chantier pour l'accueil de bénévoles.

#### La Ville de Clisson s'engage à :

- respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité des personnes et des biens,
- sécuriser le chantier : prendre toutes les autorisations de voirie nécessaires et utiliser du matériel adapté,
- fournir pour la période du chantier : des échafaudages sécurisés et leur pose pour la buanderie et le lavoir.

#### L'association Animaje s'engage à :

- respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité des personnes et des biens sur les chantiers,
- fournir l'encadrement technique et pédagogique en adéquation avec les besoins et le cadre réglementaire en matière d'accueil de mineurs,
- assurer la direction administrative et pédagogique du séjour (déclarations administratives DRAJES et assurance de tous les intervenants notamment).

#### **Sécurité des lieux :**

Le site du lavoir est un espace public libre d'accès. Cependant, durant la durée des travaux il pourra être clôturé pour garantir la sécurité des passants et des bénévoles.

La présence permanente d'un agent de la Ville de Clisson n'est pas indispensable sur le chantier. Toutefois, la Ville devra s'assurer de la disponibilité d'un agent référent susceptible d'intervenir si besoin.

L'association s'engage à laisser les lieux propres à son départ à chaque fin de journée.

#### **ARTICLE 6 : BILAN**

Les deux parties conviennent de la tenue d'une réunion en fin de chantier destinée à dresser son bilan, à en évaluer les résultats et à envisager les projections.

#### **ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES**

L'association Animaje et la Ville de Clisson s'engagent à souscrire toutes les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés aux engagements définis par la présente convention :

- Pour la Ville de Clisson : assurance des biens et des agents communaux.
- Pour l'association Animaje : assurance des intervenants et des matériels de l'association.

#### **ARTICLE 8 : CONDITIONS FINANCIERES**

##### La Commune de Clisson prend en charge :

- les frais liés à la préparation du site, à son approvisionnement en eau et en électricité,
- les études liées à ce chantier,
- les locations de matériels nécessaires au chantier,
- les achats de matériaux nécessaires au chantier (bois, sable, voliges, chevron, panne, tuiles...).

##### Animaje prend en charge :

- les frais relatifs à la vie du chantier (approvisionnement, repas, hébergement...),
- les frais liés à l'emploi d'animateurs et encadrants,
- les frais liés à l'emploi de techniciens spécialisés pour la direction des travaux.

#### **ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à la date de sa signature jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

#### **ARTICLE 10 : COMMUNICATION**

Les deux parties conviennent de l'originalité de la démarche et s'engagent à la valoriser auprès des tiers en toutes circonstances, par toutes formes de communication au cours de laquelle les deux parties pourront s'exprimer : articles en ligne sur les sites respectifs, presse, réseaux sociaux...

Les invitations à la présentation du chantier devront être présentées à la Ville de Clisson en amont du projet pour s'assurer de la présence d'un représentant.



### **ARTICLE 11 : AVENANT**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux de l'article 1<sup>er</sup>.

### **ARTICLE 12 : RESILIATION**

Dans le cas où l'une ou l'autre des parties ne respectait pas les engagements définis dans la présente convention, cette dernière serait résiliée. Les deux parties se sépareraient d'un commun accord.

### **ARTICLE 13 : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Nantes, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc....).

Fait à Clisson, en double exemplaire, le    /    /2025.

Pour Animaje,  
La Présidente,  
Audrey Leclair

Pour la Commune de Clisson,  
Mme le Maire  
Laurence Luneau

